

# Le Conseil national construit un pont vers le Conseil des Etats

Berne, le 28 février 2017

## Communiqué de presse

### Le Conseil national construit un pont vers le Conseil des Etats

#### Une prévoyance vieillesse finançable, au lieu de vaines promesses pour les rentes

---

**Après le traitement de la prévoyance vieillesse 2020 au Conseil national, il est clair que la Chambre basse est sur la bonne voie. La différence décisive entre les chambres reste la compensation des pertes des rentes dans le deuxième pilier. Le PLR. Les Libéraux-Radicaux refuse fermement l'augmentation de 70 francs de l'AVS, proposée par le Conseil des Etats. Cette augmentation créerait une AVS à deux classes et ne concernerait que les nouveaux rentiers. Ainsi, ceux qui sont déjà à la retraite n'en profiteraient pas.**

Le PLR veut une réforme, mais pas à n'importe quel prix. Le système des rentes doit être garanti de manière durable, les futurs rentiers ne doivent pas subir des pertes de rentes et la réforme doit prendre en compte les réalités sociales actuelles. Les décisions du Conseil national prennent en compte ces éléments. La suppression de la déduction de coordination permet d'offrir également aux personnes travaillant à temps partiel ou ayant un bas salaire, la possibilité de cotiser pour la prévoyance vieillesse. Par cette mesure, nous réagissons aux évolutions sociales actuelles et offrons des solutions là où c'est nécessaire. Il s'agit d'un projet social, mais pas socialiste.

Lors des débats d'aujourd'hui, il est clairement apparu que les 70 francs ne sont pas pour le PS un moyen pour atteindre un objectif (la compensation de la baisse du taux de conversion), mais un but unique. Si l'objectif de la réforme est une victoire idéologique et non la stabilisation de la prévoyance vieillesse pour les prochaines générations, les chances de trouver un compromis deviennent plus que compliquées.

#### Pour un système des rentes moderne

La balle est désormais dans le camp du Conseil des Etats, dont la majorité soutient un système des rentes conservateur. Le projet de la Chambre des cantons reste particulièrement désavantageux pour les femmes et les travailleurs plus âgés. Avec ce système, les femmes ont de la peine pour cotiser pour leur propre prévoyance vieillesse et il empêche les rentières et les rentiers actuels de bénéficier des 70 francs supplémentaires tant applaudis. En revanche, elles ont le « plaisir » de pouvoir financer cette injustice par une TVA plus élevée. Le modèle du Conseil des Etats n'est donc pas que problématique, mais il est également, sur plusieurs points, bien plus mauvais que la solution proposée par le Conseil national.

#### Une charge moins importante pour les salariés

La déduction salariale est moins importante dans le modèle du Conseil national que dans celui du Conseil des Etats (0,6 % du salaire au lieu de 0,8). Ainsi, les travailleurs et les entreprises sont moins chargés, ce qui est également important pour un financement durable du système de rentes. A ce niveau, le modèle du Conseil des Etats présente un désavantage considérable : le financement n'est pas garanti au-delà de 2035 et l'augmentation de 70 francs génère des lacunes financières encore plus importantes pour l'AVS.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

---

#### Contacts

- › Isabelle Moret, conseillère nationale, 079 332 08 23
- › Ignazio Cassis, président groupe parlementaire libéral-radical, 079 318 20 30

## Le Conseil national construit un pont vers le Conseil des Etats

- › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
  - › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23
- 

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.

PLR, Les Libéraux-Radicaux, Secrétariat général, Neuengasse 20, Case postale 6136, CH-3001 Berne

T +41 (0)31 320 35 35, F +41 (0)31 320 35 00, [www.plr.ch](http://www.plr.ch)